

Site classé

Date de protection : 12 janvier 1967 ~ Superficie : 915 ha

Champ de bataille de Verdun

Commune de Damloup, Douaumont, Fleury-devant-Douaumont, Vaux-devant-Damloup

Champ de bataille de la grande guerre, ce site correspond au territoire de 9 villages détruits et non reconstruits. Le terrain profondément meurtri, marqué par les entonnoirs ou trous d'obus, la mitraille et le feu, est conservé en l'état.

Un vaste programme de plantation de résineux a été engagé après guerre pour couvrir les terrains dévastés, conférant aujourd'hui au site une atmosphère lourde et austère, propice au recueillement.

Ce site comprend outre les forts de Douaumont et de Vaux, l'ossuaire de Douaumont, la tranchée des baïonnettes, le cimetière et le mémorial, classés monuments historiques.



Fort de Douaumont



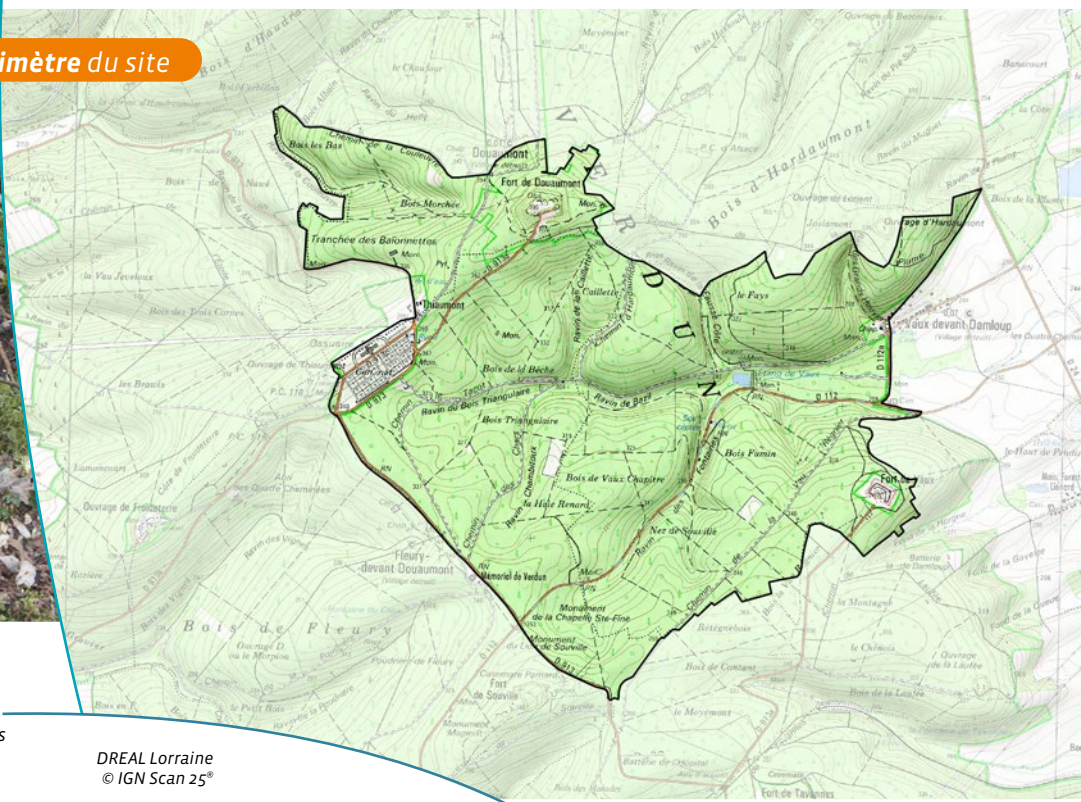
Photo ancienne témoignant de l'horreur des combats

Critères de classement

→ Historique



Champ de bataille de Verdun



Périmètre du site

- 1 ~ Tranchée des baïonnettes
- 2 ~ Village de Fleury-devant-Douaumont
- 3 ~ Monument en mémoire des musulmans
- 4 ~ Reliques d'obus à découvert

DREAL Lorraine
© IGN Scan 25^e

500 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ ZNIEFF 1, ZNIEFF 2, Natura 2000, Monuments Historiques

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.

Pour plus d'informations

www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr — Rubrique Ressources et Milieux Naturels

Contact srmn.dreal-lorraine@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 56 42 64

